

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 56  
Membres absents : 22  
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022  
Date de transmission : 20/12/2022  
Date de mise en ligne : 21/12/2022

---

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 32<sup>ème</sup> QUESTION

### Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2022-249)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2022, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

#### Point 1-8 des délégations – Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation d'un bris de glace sur une baie vitrée de la médiathèque La Citadelle de Sierentz suite à des travaux d'espaces verts, pour un montant de 5 915,20 € ;
- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation d'un candélabre accidenté Boulevard de l'Europe suite à un choc d'un véhicule tiers, pour un montant de 3 915,20 € ;
- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation d'un vitrage au COSEC de Village-Neuf suite à un jet de pierre, pour un montant de 208 € ;
- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation d'un vitrage à la piscine couverte suite à l'incendie de plusieurs véhicules sur le parking, pour un montant de 2 320 €.

#### Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché public pour la réalisation de diagnostics structures de toitures ciblées pour la pose des panneaux photovoltaïques, avec la société STRUCTURE CONCEPT, pour un montant forfaitaire de 25 022 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour la fourniture d'électricité sur les zones de distribution PRIMEO et HUNELEC, avec la société SELFEE, pour un montant de 582 022,52 HT ;
- Conclusion d'un accord-cadre à bons de commande pour la détection et la localisation de fuites sur les réseaux d'eau potable de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026, avec la société DETECT'O, pour un montant minimum de 100 000 € HT et maximum de 200 000 € HT sur la durée globale de l'accord-cadre de 4 ans ;

Accusé de réception en préfecture  
068-200066058-20221219-2022-249-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022

- Conclusion d'un marché public pour la rénovation de l'armoire électrique de la cuisine du restaurant « Auberge de la Péniche » à Kembs, avec la société PARELEC, pour un montant global et forfaitaire de 13 569,37 € HT, soit 16 283,24 € TTC ;
- Conclusion d'un marché public pour la collecte, le transport et le traitement des principaux matériaux collectés en déchetteries et sur la voie publique pour une durée ferme de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024 :
  - o Lot 1 Collecte, transport et traitement des encombrants, avec la société SCHROLL PFASTATT, pour un montant annuel simulé de 1 041 406 € HT (prix unitaires) ;
  - o Lot 2 Collecte, transport et traitement des gravats, avec la société GROUPE ROLLINGER, pour un montant annuel simulé de 190 007,91 € HT (prix unitaires) ;
  - o Lot 3 Collecte, transport et traitement des déchets verts, avec la société AGRIVALOR-SUNDGAU COMPOST, pour un montant annuel simulé de 518 322 € HT (prix unitaires) ;
  - o Lot 4 Collecte, transport et traitement du bois, avec la société ONYX EST, pour un montant annuel simulé de 105 778 € HT (prix unitaires) ;
  - o Lot 6 Collecte, transport et tri des matériaux recyclables, avec la société SCHROLL PFASTATT, pour un montant annuel simulé de de 1 044 160 € HT (prix unitaires);
  - o Lot 7 Collecte, transport et transfert du verre, avec la société MINERIS ENVIRONNEMENT, pour un montant annuel simulé de 216 840 € HT (prix unitaires) ;
  - o Lot 8 Collecte, transport et traitement des déchets alimentaires en apport volontaire, avec la société AGRIVALOR ENERGIE, pour un montant annuel simulé de 79 305,29 € HT (prix mixtes) ;
  - o Lot 9 Collecte des biodéchets en porte-à-porte, avec la société SUEZ RV Nord Est Agence Collectivités, pour un montant annuel simulé de 761 638 € HT (prix mixtes) ;
  - o Lot 10 Traitement des biodéchets en porte-à-porte, avec la société SUEZ ORGANIQUE, pour un montant annuel simulé de 275 000 € HT (prix unitaires) ;
  - o Lot 11 Collecte, tri et traitement du carton issus des artisans/commerçants de SLA, avec la société SCHROLL PFASTATT, pour un montant annuel simulé de 130 362 € HT (prix unitaires) ;
- Conclusion d'un marché public pour la réalisation d'un dallage béton non armé sur le Parking P+R, avec la société ALTKIRCH CONSTRUCTION, pour un montant forfaitaire de 17 945,86 € TTC ;
- Conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour l'acquisition de bio-seaux, de sacs kraft et d'abris-bacs pour la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération - Lot n°1 : Acquisition et livraison de bio-seaux et sacs kraft pour la collecte des déchets alimentaires, avec la société RECYBIO SASU, pour un montant estimatif de 553 850 € HT, les bons de commande pouvant être conclus sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 70 000 € HT conclu

Accusé de réception en préfecture  
068-200066058-20221219-2022-249-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022

- pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois fois ;
- Conclusion d'un accord cadre à bons de commande pour l'acquisition de bio-seaux, de sacs kraft et d'abris-bacs pour la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire sur le territoire de SAINT-LOUIS Agglomération - Lot n°2 : Fourniture, livraison et installation d'abris-bacs pour la collecte des déchets alimentaires en apport volontaire, avec la société AGRIVALOR Energie, pour un montant estimatif de 83 746 € HT, les bons de commande pouvant être conclus sans montant minimum, mais avec un montant maximum annuel de 90 000 € HT, conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification, reconductible tacitement trois fois ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 pour la mise en conformité de la cuisine de l'EHPAD « la maison du Lertzbach » à Saint-Louis-Lot 2 : Carrelage/faïence, avec la société MULTISOLS SARL, passant le nouveau montant forfaitaire à 14 240 € HT, soit 17 088 € TTC ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 pour les travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot n°3, avec la société VINCENTZ, passant le nouveau montant forfaitaire du marché à 22 382,29 € HT, soit 26 858,75 € TTC (incidence de 8,63 % à la hausse) ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 pour les travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot n°4, avec la société VHL SERVICES, passant le nouveau montant forfaitaire du marché à 32 500.00 € HT, soit 39 000.00 € TTC (incidence de 10,17 % à la hausse) ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 pour les travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot n°5, avec la société HESSLE LUTRINGER, passant le nouveau montant forfaitaire du marché à 21 377,63 € HT, soit 25 653,15 € TTC (incidence de 14,03 % à la hausse) ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 pour les travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot n°6, avec la société STEPHAN, passant le nouveau montant forfaitaire du marché à 53 450,99 € HT, soit 64 141,19 € TTC (incidence de 10,62 % à la baisse) ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 pour les travaux d'aménagement intérieur du COSEC de Village-Neuf - Lot n°8, avec la société MSP PEINTURES, passant le nouveau montant forfaitaire du marché à 19 658,40 € HT, soit 23 590,08 € TTC (incidence de 14,01 % à la hausse) ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 pour des travaux de voirie et de mise en conformité du réseau de collecte des eaux pluviales à Hésingue, avec la société EIFFAGE ROUTE, intégrant des prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires (BPU), passant le montant estimatif du marché de 134 945,54 € HT à 145 867,93€ HT ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 pour la création d'un local « autolaveuse » au parking relais « P + R » de la gare de Saint-Louis - Lot 1 : maçonnerie, avec la société ALTKIRCH CONSTRUCTION, passant le nouveau montant du marché à 24 751,00 € HT, soit 29 701,20 € TTC (incidence de 13,81 % à la hausse) ;

- Signature d'une modification de marché public n°1 pour la création d'un local « autolaveuse » au parking relais « P + R » de la gare de Saint-Louis – Lot 2 : plâtrerie, avec la société STEPEC PLATRERIE, passant le nouveau montant du marché à 3 528,37 € HT, soit 4 234,04 € TTC (incidence de 14,80 % à la hausse) ;
- Conclusion d'un marché subséquent n°3 RELANCE – Fourniture d'énergie – Gaz naturel et Electricité - Lot 4 – Gaz naturel – Sites T2/T3 zone GRDF, pour une durée de six mois à compter du 1er janvier 2023, avec la société REGIONGAZ, pour un montant total simulé de 987 415,71 € HT ;
- Conclusion d'un marché subséquent n°3 RELANCE – Fourniture d'énergie – Gaz naturel et Electricité - Lot 5 – Gaz naturel – Sites T2/T3 zone VEOLIA, pour une durée de six mois à compter du 1er janvier 2023, avec la société REGIONGAZ, pour un montant total simulé de 438 308,71 € HT ;
- Conclusion d'un marché public pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de barrières d'accès et une remise en état des déchetteries de Village-Neuf, Kembs et Sierentz, avec la société CARDOMAX, pour un montant de 24 750 € HT.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Signature d'une convention d'occupation précaire pour l'occupation d'une chambre de garde à la Maison de santé de Folgensbourg par un médecin généraliste, pour la période du 6 au 30 novembre 2022, pour une redevance de 10€ par nuit.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 548 397,01 € en section de fonctionnement
- 327 991,42 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2022.

La Secrétaire de séance,  
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHMANN



Accusé de réception en préfecture  
068-200066058-20221219-2022-249-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022